



NUMÉRO 138

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2010

COMMUNICATION ORALE :

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

1 - Election d'un adjoint au Maire.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Personnel communal - Mesures diverses

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Travaux dans les bâtiments communaux – Marchés à bons de commande – Autorisation.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Avis relatif à la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur V. suite au déficit constaté dans la régie des marchés d'approvisionnement.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - ZAC Seguin - Rives de seine – Lot A3a – Acquisition en VEFA par l'AFTAM d'une résidence de 96 logements – Modification de la garantie des emprunts - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

6 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - LOT A5 NORD – Construction d'un Lycée – Acquisition par la Ville du terrain nécessaire – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - ZAC Seguin Rives de Seine – Ouvrages d'infrastructures et de superstructures – Crèche Seguin (A2b), Groupe scolaire (B2b) Robert-Doisneau – Première phase du parc de Billancourt : transfert de propriété – Autorisation donnée au Maire pour signer avec la SAEM Val de Seine Aménagement, les actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Fonds d'aide au logement d'urgence (FARU) – Autorisation donnée au Maire pour solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire d'occupants de logements suite au sinistre intervenu dans l'immeuble situé 33, rue d'Aguesseau.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Attribution de la subvention de fonctionnement au titre de 2010 à l'Office du Tourisme. Approbation de la convention d'objectif triennale.

10 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger aux conseils d'écoles des établissements publics du 1er degré.

11 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'instance d'administration des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association.

12 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des collèges et lycées

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Piscine de Boulogne-Billancourt/ Dommage Ouvrage - Réparations des désordres identifiés sur les planchers intermédiaires et éléments d'ouvrage associés de la Piscine et du tennis de table. Attribution d'un marché de Maîtrise d'œuvre après concours. Autorisation.

Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des finances

14 - Musée-Paul Belmondo —Avenant n° 1 au MAPA de soclage – Avenant n° 1 au MAPA de réalisation de la signalétique - Autorisations.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

15 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de financement du « Relais assistants maternels » avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

16 - Marchés de Noël - Remise gracieuse accordée à la société 2A pour l'organisation des marchés en 2007 et 2008 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention pour l'organisation des marchés pour 2010 et éventuellement 2011 et 2012.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

17 - Musées municipaux - Conventions de dépôt avec le CNAP, et l'Etat - Convention de mécénat avec M. Bellini - Subventions de la DRAC - Approbation et autorisation.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

18 - Culture - Convention de partenariat avec l'association NeoFestivals de cinéma et la société Europalaces pour l'organisation du premier Festival international du film de Boulogne-Billancourt - Approbation et autorisation.

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

19 - Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt - Adhésion de l'Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt à la fédération nationale des Espaces Santé Jeunes.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

20 - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - Adhésion de la communes de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne).

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

9 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille dix, le 18 novembre à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante et un pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 9 novembre 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 51

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, Premier Maire-Adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mme Bruneau, MM Louap, Mougín, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, Mm. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiers, M. Fournier, Mme de Rose, Maires-Adjoints, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, Mm. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Cohen, Mmes Pineau, Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Mmes Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés : 4

Mme Missoffe qui a donné procuration à M. Mougín
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
M. Morand qui a donné procuration à M. Baguet
M. Vincent qui a donné procuration à M. Fourcade

Départ de Mme Pineau à 20 heures 05, départ de M. Cohen à 20 heures 15, départ de Mme Bruneau à 20 heures 20, départ de Mme Bouée à 20 heures 30, départ de M. Labrunye à 20 heures 55.

Mademoiselle Céline Sicard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet :

Je vous propose une minute de silence en mémoire de Céline Dos Santos, tué accidentellement à Marcel Sembat le mercredi 3 novembre dernier et d'avoir une pensée pour Noah Rochman, tuée avec sa mère dans l'incendie le samedi 6 novembre, avenue du Général Leclerc.

En accord avec Madame Vouette et Jean-Pierre Fourcade, je vous propose de vous recueillir pour ces victimes.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

Aucune question, ni observation sur ce point.

Approbation des PV des séances des 7 et 21 octobre 2010.

Mme Shan

Juste une remarque car je n'avais pas vu un message pour nous signaler le rapport du 21 octobre. Donc il y a quelque chose que je n'ai pas corrigé. Apparemment, il y a un nouveau système qui permet de les mettre en forme puisque cela va beaucoup plus vite. Simplement, entre émetteur et récepteur, l'écoute n'est plus tout à fait la même et de ce fait il passe des choses que l'oreille humaine n'aurait pas laissées. Notamment dans la page 22 du rapport du 21 octobre, vous me faites parler de « l'esprit du savoir ». Il s'agissait en fait de la « cité des savoirs ».

M. Baguet

D'accord. Nous corrigeons. D'autres remarques ?

Mme Cardetas

Une seule remarque, concernant le conseil municipal du 7 octobre, page 35, délibération numéro 20. Il n'est pas marqué si la délibération a été approuvée ou pas et nous n'avons que les commentaires des rapporteurs. Elle a été approuvée mais ce n'est pas marqué.

M. Baguet

Quel était l'objet de cette délibération ?

Mme CARDETAS

Désaffectation et déclassement d'un terrain.

M. Baguet

Effectivement. Merci pour votre observation. Pas d'autres remarques ?

Après vote, les PV sont adoptés à l'unanimité.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, le 7 octobre dernier, nous vous interpellions sur la problématique des déplacements sur le territoire de notre ville dans le cadre de la journée de la mobilité. Nous ne pensions pas, alors, que l'actualité dramatique de ces dernières semaines, nous réorienterait aussi rapidement vers cette question.

Tout au long des dernières mandatures, notre groupe n'a eu de cesse de pointer les problèmes récurrents que posent au quotidien une circulation dense et mal maîtrisée au sein de notre cité. Tour à tour, nous avons évoqué les problèmes de stationnement anarchique, les lacunes d'une politique de circulation, l'insuffisance de pistes cyclables notamment lors de la mise en place de vélib's. Nous avons aussi attiré l'attention

sur les flux élevés de véhicules drainés par la N118 et l'A13 qui transitent régulièrement et non sans conséquences par les artères principales que sont la Route de la Reine, l'avenue du Général-Leclerc et l'avenue Edouard-Vaillant. Nous sommes intervenus sur la question de la place Marcel-Sembat, venue qui symbolise à elle seule l'échec de notre Ville en matière de politique d'aménagement du territoire. Dernièrement, nous vous alertions quant au surplus de trafic qu'allait probablement entraîner le projet de l'île Seguin. Enfin et surtout, outre les nuisances quotidiennes qu'endurent les Boulognais et les autres, en terme de bruit, de perte de temps, de pollution, nous insistions, une fois de plus, sur la dangerosité permanente que représente ce trafic incontrôlé.

En matière de politique de déplacement, nous pensons que le fatalisme n'a pas sa place et que les solutions existent. En effet, le conseil économique et social local a planché sur un schéma d'aménagement ; nous mêmes avons proposé des idées ambitieuses concernant les déplacements (navettes fluviales, TCSP, pistes cyclables en site propre), et vous-même, monsieur le maire, aviez proposé un tunnel afin d'enfourner l'avenue du Général-Leclerc et l'avenue Edouard-Vaillant.

Que les choses soient claires, il ne s'agit pas pour nous de faire de basse récupération politique indécente suite au dernier accident tragique qui a eu lieu place Marcel-Sembat. La douleur infinie des familles doit être respectée. Mais nous souhaitons connaître les mesures que vous comptez prendre, en lien avec le conseil général, afin d'atteindre des objectifs rapides et concrets de sécurisation des espaces de déplacement dans notre Ville.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

M. Baguet

Merci Monsieur Tisseyre. Je voulais tout d'abord vous remercier pour le ton particulièrement modéré et responsable de votre question. Effectivement dans les moments où nous devons avant tout manifester notre compassion, comme nous l'avons fait tout à l'heure ensemble, je suis très heureux de cette belle unanimité dans notre assemblée, y compris de la part d'élus ou d'anciens élus loin des récupérations politiques et des agitations de certains. Je crois qu'il faut avant tout être responsable, même si nous sommes tous particulièrement émus par ce drame.

Je voudrais d'abord vous donner des nouvelles de la famille, avec laquelle je suis régulièrement en contact. La petite Céline a été enterrée au milieu de ses proches au Portugal en début de semaine. Sa grand-mère est toujours hospitalisée à l'hôpital Georges-Pompidou. Elle a malheureusement été amputée au niveau de la cheville de la jambe gauche mais elle va bien et est en train de récupérer.

C'est une famille qui a longtemps vécu à Boulogne-Billancourt, puisque la grand-mère a tenu un hôtel il y a une vingtaine d'années rue de Paris. Les grands-parents avaient quitté Boulogne pour s'installer à Paris et les parents de la petite Céline étaient partis au Blanc-Mesnil.

Nous sommes régulièrement en contact et essayons de les aider à surmonter cette épreuve.

Quant au chauffeur, dont on a parlé à tort et à travers, il a été placé sous contrôle judiciaire. Bien évidemment, il est lui aussi extrêmement perturbé. C'est quelqu'un de bien et il est vraiment meurtri par ce dramatique accident.

Au-delà de la configuration spécifique de Marcel-Sembat, nous allons créer un groupe de travail, puisque je me suis ouvert auprès du Préfet des Hauts-de-Seine et du président du conseil général pour réfléchir à l'aménagement de cette place dont la responsabilité est partagée entre l'Etat, le conseil général et la ville.

Lorsque j'ai reçu le père de Céline, il m'a dit que lorsqu'il est arrivé en France il y a 23 ans, tout le monde se respectait, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Plusieurs accidents de la vie quotidienne sont souvent dus à ce manque de respect, manque de respect des autres, manque de respect de soi-même et manque de respect des règles. Il faut que nous nous unissions tous pour combattre cette dérive totalement néfaste au bon fonctionnement de notre société.

Il faut également engager une réflexion sur ces fameux camions toupie, qui arpentent les zones très urbanisées, puisqu'ils sont chargés de béton pour réaliser des constructions. Ces camions sont particulièrement dangereux, surtout lorsqu'ils sont en charge de béton. Le chauffeur se situe très haut à gauche dans sa cabine de pilotage, ce qui génère de très nombreux angles morts dans la partie droite du camion.

J'ai rappelé au père de Céline que j'allais m'en ouvrir auprès du ministre des transports saisir les professionnels via le syndicat national des transports : cette question nous a tous frappés mais elle touche aussi toute la France.

Enfin, au-delà de Marcel-Sembat, vous avez évoqué un certain nombre de transports, et de circulations douces à développer. Nous nous en préoccupons et avons d'ailleurs voté ici même un schéma des circulations douces pour Boulogne-Billancourt et pour GPSO. Nous y travaillons et nous ferons prochainement des propositions très concrètes. L'idée étant que nous puissions sécuriser les axes de transport en vélo, avec au moins un axe nord-sud et un axe est-ouest. Et nous essayerons au fil du temps de développer cette circulation douce.

Le développement du transport fluvial fait aussi partie de nos préoccupations. Je l'ai dit ici-même, notamment dans le cadre de la vallée de la culture, avec l'aménagement de l'île Seguin. Elle sera la tête de pont de ces bateaux, qui pourront desservir les différents pôles d'attractivité culturelle, que sont

entre autres Albert Kahn et le musée Paul-Belmondo.

Nous continuons aussi de développer les transports en commun en aménageant les circuits du Sub. Vous avez vu dans la presse que nous avons obtenu une station du métro automatique du grand Paris sur Boulogne. Tout ce qui favorisera les circulations douces ou le transport souterrain, sera effectivement une bonne chose pour notre ville de Boulogne-Billancourt.

En tous cas, soyez assuré Monsieur Tisseyre, que l'ensemble de la municipalité - et j'en suis persuadé, l'ensemble du conseil municipal -, est très préoccupé par les questions de sécurité routière sur notre ville. Cela constitue notre principale préoccupation.

Je vous remercie.

Question orale posée par Madame Marie-Hélène Vouette

Monsieur le maire,

Ma question orale concerne la piscine et le service rendu à la population. Un certain dimanche après-midi récent, la moitié des bassins a été interdite au public du fait, paraît-il, d'un manque de personnel. Des familles ont donc payé leur entrée au tarif fort pour s'apercevoir après coup que la pataugeoire et le bassin d'apprentissage étaient indisponibles. Conséquences : les parents devaient tenir leurs plus jeunes dans les bras dans le petit bain surchargé et il était difficile de faire des longueurs dans le grand bain sans se heurter régulièrement aux autres nageurs.

Si un problème particulier arrive et demande une fermeture exceptionnelle, il serait quand même correct de procéder à l'information et au remboursement au moins partiel des utilisateurs, sans que les personnes aient besoin d'aller réclamer des explications.

Nous nous étonnons d'autant plus de ce fait qu'il semble que des fermetures de bassins aient lieu régulièrement, le week-end, sans explication. Je signale également que l'état des sanitaires n'est pas toujours acceptable puisque certaines installations sont indisponibles depuis plusieurs semaines et j'ai également reçu des remarques sur la température limite de l'eau des douches et sur le non fonctionnement d'une partie non négligeable des casiers des vestiaires, casiers que pourtant les Boulonnais financent indument comme on le sait.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous faire un état des lieux de ce qui se passe à la piscine, en particulier en ce qui concerne les effectifs de personnel ? Qu'en est-il de la qualification des personnels présents au vu de la réglementation ? Qu'est-il prévu dans la convention de délégation attribuée à Vert Marine sur ce sujet ? Pouvez-vous faire exercer un contrôle appuyé de la gestion de cet équipement public ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pascal Louap à la question orale de Madame Marie-Hélène Vouette.

"Ma chère collègue,

Ainsi que vous le soulignez, la piscine de Boulogne-Billancourt a effectivement été partiellement fermée l'après-midi du dimanche 24 octobre dernier.

La fermeture au public de la pataugeoire et du bassin d'apprentissage n'a cependant duré que trois quarts d'heure (de 18h à 18h45) en raison de l'absence de dernière minute d'un maître-nageur, souffrant. Cette absence était donc préjudiciable à la sécurité des utilisateurs.

Sachez également qu'une fermeture impromptue de bassin peut également être décidée pour des raisons d'hygiène lorsque celui-ci est souillé par un utilisateur. Dans ce cas, il est impératif de recycler l'eau avant de rouvrir le bassin concerné.

En conséquence, le manque de personnels ou la qualité de l'eau ne permettant plus de garantir soit la sécurité, soit l'hygiène des usagers, nécessite que le délégataire, conformément à la réglementation en vigueur, prenne toutes les dispositions d'urgence qui s'imposent et ce parfois à l'encontre du bien être des usagers.

Il en est ainsi dans tous les établissements de ce type.

En principe, quand un de ces deux événements se produit, la procédure du délégataire impose que l'accueil de la piscine en soit informé immédiatement par talkie-walkie, afin de prévenir les usagers qui souhaitent y entrer. Ce ne fut hélas pas le cas ce jour-là et le délégataire en convient. Pour ces raisons, et pour différentes autres, il arrive qu'un geste commercial soit fait aux usagers.

S'agissant de la température de l'eau dans les douches, le délégataire, questionné à ce propos, nous a certifié n'avoir eu aucune remontée récente ni des usagers ni du personnel de bassin à ce sujet. Il en est de même à propos du non fonctionnement d'une partie des casiers des vestiaires, qui font néanmoins l'objet d'une maintenance régulière. Toutefois, nous procéderons à des visites inopinées.

Cependant, le délégataire reconnaît qu'en période estivale et donc d'affluence importante, il n'est pas rare que le nombre de casiers soit insuffisant. C'est la raison pour laquelle, nous profiterons des travaux de réparation des désordres, dont le commencement est programmé à l'été prochain, pour en augmenter sensiblement le nombre.

En ce qui concerne les sanitaires, dont l'un d'eux est fermé en raison des désordres actuels d'infiltration, ils feront l'objet de travaux en même temps que la résolution des nombreuses fuites du bassin. Néanmoins, la réduction de leur nombre peut en effet avoir une incidence sur l'état des sanitaires disponibles. Une attention particulière est demandée au délégataire à ce sujet.

Enfin, concernant les effectifs, sachez qu'ils sont en nombre suffisant et que les personnels de bassin sont tous diplômés d'Etat (BNSSA et BEESAN) comme l'exige la réglementation. Sur ce dernier point, la convention de délégation de service public en cours prévoit que le délégataire gère librement le personnel du service délégué, et s'engage à respecter scrupuleusement le code du travail et à appliquer le règlement du service délégué établi en concertation avec la ville."

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le maire,

Avec la baisse des températures, on assiste dans la ville à une multiplication des terrasses bâchées qui se transforment ainsi en espace fermé autorisant la clientèle à fumer.

Or, l'article L 3511-7 du code de la santé publique dispose qu'il est interdit de fumer dans tous lieux de travail fermés et couverts affectés à un usage collectif.

Ces commerces sont donc en infraction avec cette disposition.

Ma question sera la suivante, monsieur le maire :

« Est-ce que ces aménagements placés, je le rappelle, sur le domaine public ont fait l'objet d'une autorisation et nos services ont-ils pris des mesures visant à faire respecter ces dispositions protectrices du tabagisme passif ? Si oui, lesquelles ? »

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Guillaume Gardillou à la question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Cher collègue,

Vous m'interrogez sur les modalités de contrôle, par la Ville, dans les terrasses aménagées par les établissements de restauration pour permettre à leur clientèle de fumer malgré les aléas climatiques.

Je tiens à rappeler le principe simple : depuis le 1^{er} janvier 2008, l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics s'applique à tous les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration.

La circulaire du ministère de la santé du 9 octobre 2007 précise que l'interdiction s'applique aux lieux fermés et couverts en rappelant que les deux conditions sont cumulatives. Elle ne concerne donc pas les terrasses, dès lors qu'elles ne sont pas couvertes ou que la façade est ouverte. Ainsi, pour ce qui est des terrasses couvertes par un auvent, store ou bâche, l'interdiction ne s'applique pas si par exemple la façade est complètement ouverte. Il en est de même lorsque tous les côtés sont fermés mais que la terrasse n'est pas couverte. La terrasse doit être physiquement séparée de l'intérieur.

Les agents compétents pour contrôler l'interdiction de fumer sont notamment les officiers et agents de police judiciaire, et les inspecteurs du travail, ainsi que les policiers municipaux de Boulogne-Billancourt. Je précise que les ASVP ne peuvent pas le faire, ni les agents du service de l'hygiène.

En cas de défaut d'affichage de la signalisation ou de signalisation non conforme et dans le cas d'installation d'un emplacement réservé aux fumeurs non conforme, le responsable des lieux, le propriétaire ou l'exploitant encourent une amende forfaitaire de 4^{ème} classe de 135 €, pouvant atteindre un maximum de 750 €.

Au-delà de la nécessaire répression, c'est à la responsabilisation tant des tenanciers que de clients à laquelle il est fait appel. On a pu constater que ces différentes règles s'imposaient d'elles-mêmes peu à peu. L'apprentissage du « vivre ensemble » doit s'équilibrer avec une répression adaptée.

M. Baguet

Avant de commencer l'ordre du jour, je vous présente toutes nos excuses suite à une erreur de pagination dans les dossiers adressés pour cette séance. Vous avez donc sur table les délibérations bien numérotées, ainsi que des compléments, notamment la convention pour les marchés de Noël qui n'était pas jointe au dossier et les conventions numéros 3, 16, 17 et 18.

Communication orale

Elections des parents d'élèves.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur :

Mes chers collègues,

Comme chaque année, les élections des représentants de parents d'élèves ont été organisées dans les établissements scolaires publics de la ville sous la responsabilité des chefs d'établissements. Ces élections ont eu lieu le vendredi 15 octobre dernier et la Ville a, bien entendu, apporté une aide logistique importante pour leur bonne tenue (impression des professions de foi, bulletins de vote, notices explicatives et fourniture des diverses enveloppes).

C'est avec plaisir que nous avons constaté une très grande mobilisation des parents dans ces élections par rapport aux années précédentes, soit un pourcentage de votants en augmentation de 4 points par rapport à l'année dernière, grâce notamment à un investissement important des différentes fédérations. Nous pouvons être un peu plus réservés en ce qui concerne les collèges et les lycées, où l'effort mérite d'être poursuivi pour inciter les parents à prendre part à ces élections. Nous pensons que le réel partenariat, la communication à différents niveaux instaurée au sein de la communauté éducative et la volonté municipale de résoudre de nombreux dos-

siers, ne sont sans doute pas étrangers à ce regain de votants.

Permettez-moi maintenant de vous annoncer les résultats :

- PEEP : 130 sièges.
- FCPE : 119 sièges.
- E-MP : 31 sièges.
- Indépendants : 29 sièges.
- UNAAPE : 27 sièges.

M. Baguet :

Merci Monsieur Baroli. Nous pouvons nous féliciter de l'augmentation de la participation. Je constate tout de même que la participation des parents d'élèves dans les lycées est de 8,53 % ; si les parents pouvaient se mobiliser un peu plus, cela serait mieux.

Mme Even :

Nos élections étaient le premier jour de blocus au lycée Jacques Prévert et Jules Marey.

M. Baguet :

Voter ou manifester, il faut choisir ! Mais je crois que l'année dernière, le taux de participation n'était pas très élevé non plus.

En tout cas, nous félicitons les parents qui se sont portés candidats, qui ont été élus et vont pouvoir travailler au service de l'éducation des enfants de notre ville.

1 - Election d'un adjoint au maire.

Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Mes chers collègues,

Conformément au code général des collectivités territoriales, nous avons procédé à l'élection d'une première liste de 19 maires adjoints sur 21 postes ouverts lors d'une précédente délibération. Je vous propose aujourd'hui de procéder à l'élection d'un vingtième maire-adjoint et vous propose la candidature de Philippe Tellini.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous devons procéder à une élection à bulletin secret. Je vous invite donc à prendre un papier et à porter le nom de votre candidat. Ensuite, nous ferons passer l'urne.

Mme Vouette :

Juste une explication. Comme d'habitude, nous ne sommes pas concernés par l'élection du maire-adjoint, donc nous ne prendrons pas part au vote.

M. Fourcade :

Même observation.

19h33 : Passage de l'urne - Remise des bulletins de vote.
Dépouillement : Monsieur Barbot et Madame Kamatari.

M. Baguet :

Pendant le dépouillement, je vous propose de poursuivre notre séance.

2 - Personnel communal - mesures diverses.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne en premier point l'actualisation du tableau des effectifs pour un nombre de postes important, puisqu'il s'agit d'acter la réussite au concours d'un certain nombre d'agents de notre collectivité.

Le second point concerne l'évolution de la situation statutaire d'agents non titulaires aujourd'hui en poste. Il s'agit de 5 agents ayant le statut d'auxiliaire. Il est proposé de les mettre sur un contrat à durée déterminée de 3 ans. En effet, répondant aux besoins de la ville, cela leur permettra de passer leur concours pour devenir fonctionnaire à la ville de Boulogne-Billancourt et de supprimer cet aléa de précarité, avec un arrêté reconduit d'année en année.

Le troisième point concerne le recrutement d'un chargé d'études juridiques.

Le quatrième point concerne l'attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal. Ce nouveau receveur est arrivé le 5 juillet 2010. Il s'agit de Madame Gauthier qui a remplacé Madame Couzon.

Le cinquième point concerne l'approbation du mode de fonctionnement du compte épargne-temps, sachant que le décret implique maintenant une limite avec un plafond de 60 jours. Il est donc proposé aux 189 agents de la ville en bénéficiant, de choisir entre trois options que sont la prise de congés et (ou) la compensation financière et (ou) le versement de ces jours au régime des indemnités de retraite.

Cette proposition a obtenu l'avis favorable du CTP et un groupe de travail a ensuite élaboré dans le détail le règlement.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le Groupe @lternance souhaiterait savoir si le fait d'attribuer l'indemnité de conseil à taux plein, signifie un montant maximum fixé par la direction générale de la comptabilité publique.

A une autre question portant sur un manque éventuel d'éducateurs, il a été répondu qu'aujourd'hui, la ville ne manquait pas de personnel de crèche mais que des postes laissés vacants dans certains services étaient ultérieurement utilisés à d'autres fins.

Enfin, aux questions sur la monétisation du compte épargne temps, il a été précisé que le CTP avait donné un avis favorable, que le décret du 20 mai 2010 avait été appliqué sous sa forme la plus large et que les sommes étaient justement provisionnées.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le coût lié à l'actualisation du tableau des effectifs. Le Groupe @lternance s'est, lui, interrogé sur les modalités d'application du compte épargne temps. Il a bien été rappelé qu'un décret encadre les modalités relatives au CET et que le CTP avait émis un avis favorable. La commission des finances a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette :

J'ai une question que nous n'avons pas pensé à poser lundi au sujet du statut des auxiliaires, auxquels vous proposez un contrat à durée déterminée. Je vois qu'il y a au moins un cas où la personne est là depuis 2005 et je me demandais si elle ne pouvait pas bénéficier d'un CDI dans un an. Sommes-nous dans ce cas là ou pas ? Et comment allez-vous gérer cela, puisqu'aujourd'hui, nous ouvrons un CDD ?

M. Fourcade :

J'avais posé une question en commission sur le coût de l'actualisation du tableau des effectifs.

Mme Vouette :

Nous demandons un vote par division et nous nous abstiendrons sur l'article 3.

Mme Belliard :

En ce qui concerne l'indemnité de receveur, elle est effectivement au taux maximum. C'est ce qui avait été décidé pour le receveur précédent, il n'y a donc pas de changement.

Pour le coût de la transformation de l'ensemble des 116 postes, il représente 17 000 € annuels.

S'agissant de la question du CDI, nous nous sommes aperçus que ces agents sont là, qu'ils répondent à un besoin de la collectivité et que cette situation n'est absolument pas satisfaisante. Il s'agit là de la reconduction d'un arrêté d'auxiliaire et ce n'est pas sain. En revanche, en formalisant la proposition de la ville, pour permettre à ces agents de « sortir » de la précarité et d'avoir un contrat de 3 ans leur donnant un engagement, cela leur permet aussi de voir un peu plus loin, afin de passer les concours de la fonction publique territoriale. C'est notre intérêt mais c'est aussi le leur, de façon à ce qu'ils puissent s'inscrire dans cette évolution de carrière. Ainsi, cela nous évitera d'avoir trop d'arrêtés d'auxiliaires.

M. Baguet :

Madame Bondoux évoquait un manque d'éducateurs. Qu'entendez-vous par éducateur ? Nous avons des auxiliaires de crèches, mais n'y-a-t-il pas de confusion avec les animateurs de centres de loisirs ? Qui a posé la question en commission ? Madame Even, précisez votre pensée s'il vous plaît.

Mme Even :

Je voyais mal à quoi correspondait un éducateur dans une crèche car je les voyais à un niveau plus élevé. J'avais donc pensé qu'il s'agissait d'un éducateur d'un centre de loisirs par exemple et qu'à côté de cela, on créait des postes pour des auxiliaires puéricultrices ou autres. Je ne voyais donc pas bien la relation entre les postes et je pensais que nous allions supprimer des postes d'éducateurs dans des écoles primaires ou des centres de loisirs. Mais on m'a répondu qu'il y avait également des éducateurs dans les crèches.

Mme Belliard :

Le titre complet est « éducateur de jeunes enfants » et dans les centres de loisirs, ce sont des animateurs.

Point n°1 : Adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adopté à la majorité. Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

Point n°3 : Adopté à la majorité. Abstention du Groupe @lternance. Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

M. Baguet :

Revenons maintenant à la délibération numéro 1 concernant l'élection de l'adjoint au maire.

- Conseillers inscrits : 55.
- Conseillers présents : 52.
- Conseillers ayant donné procuration : 3.
- Conseillers participant au vote : 41.
- Nombre de bulletins dans l'urne : 41.
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 41.

Philippe Tellini ayant obtenu 41 voix, Pierre-Christophe Baguet le déclare vingtième maire-adjoint de Boulogne-Billancourt et l'invite à prendre place, conformément au code général des collectivités territoriales.

3 - Travaux dans les bâtiments communaux - marchés à bons de commandes - autorisation.

Monsieur Henri Ricard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, la Ville doit lancer périodiquement divers marchés à bons de commandes d'entretien, de maintenance et de dépannage des nombreux équipements municipaux. Plusieurs de ces marchés, conclus généralement pour une durée d'un an, reconductibles trois fois, arrivent à terme au cours du premier trimestre de l'année 2011. Certains de ces marchés ayant un montant maximum de commandes supérieur à 1.000.000 d'euros hors taxes sur quatre ans, ils nécessitent l'autorisation préalable du conseil municipal pour lancer les consultations correspondantes et signer les marchés publics qui en résulteront.

Pour votre information, ces marchés à bons de commandes concernent respectivement les travaux d'électricité, de plomberie, de serrurerie-métallerie, d'étanchéité, ainsi que les travaux relatifs aux aménagements extérieurs et ceux relatifs aux revêtements de sols et aux stores, dans les bâtiments municipaux. Ils sont présentés en annexe, avec les montants annuels de commandes envisagées.

Les marchés correspondants seront attribués dans le cadre des autorisations budgétaires définies en conseil municipal du 9 décembre 2010 pour l'exécution budgétaire de 2010 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011.

Il vous est donc proposé de lancer les consultations relatives aux travaux décrits à l'annexe 1 sous forme d'appels d'offres ouverts et d'autoriser le maire à signer les marchés à bons de commandes correspondants.

Je vous remercie.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Nous fixons des montants maximum mais que j'ai demandé le total des dépenses, tous corps de bâtiment confondus, des années précédentes. Nous tournons en moyenne à 1.2 millions d'euros.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - Avis relatif à la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur Maurice Vigouroux, suite au déficit constaté dans la régie des marchés d'approvisionnement.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le maire à se prononcer défavorablement sur une demande de remise gracieuse présentée par Monsieur Maurice Vigouroux. Ce dernier a été régisseur titulaire de la régie des recettes auprès des marchés de 1977 à 2006. Une enquête a été diligentée par les services de la mairie et de la trésorerie municipale. Elle a permis de constater des détournements significatifs sur les recettes qui seraient estimés à environ 45 000 €.

Monsieur Vigouroux a adressé à la ville deux courriers demandant d'une part, un sursis de versement qui lui a été refusé et d'autre part, une remise gracieuse de la dette, qu'il vous est donc demandé de refuser également.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - ZAC Seguin - Rives de Seine - lot A3a - acquisition en VEFA par l'Aftam d'une résidence de 96 logements - modification de la garantie des emprunts - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Peu de changement sur cette opération. Il vous est juste

demandé de prendre acte du changement de collecteur pour le prêt ANPEEC. Les caractéristiques du plan de financement de l'opération demeurent inchangées. Les modalités de garantie seront transférées au nouveau collecteur. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à ce changement de collecteur.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, le Groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

J'attache beaucoup d'importance à cette délibération car cela permet de donner un meilleur logement à un certain nombre de vieux travailleurs ayant passé de nombreuses années chez Renault. De plus, cela nous donne une capacité de logements supplémentaire dans lesquels nous pourrions mettre des gens ayant besoin de pouvoir se loger dans des conditions satisfaisantes. Nous voterons donc cette délibération.

M. Baguet :

Je vous remercie de le souligner. Effectivement, ce fut un débat très long engagé entre l'cade, Renault, la Croix rouge, l'AFTAM et la ville de Boulogne-Billancourt. Nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises sur ce dossier et j'avais exigé de la part de Renault et des différents partenaires (notamment l'cade), qu'ils fassent un geste envers la municipalité, ce qui a été fait. Je rappelle que nous avons obtenu un local de 100 m2 pour que 80 000 € TTC. Nous avons aussi la garantie que la maison médicale de garde pourra rester sur site, une fois le bâtiment reconstruit, boulevard Jean Jaurès, malgré le fait que la Croix Rouge ne sera plus propriétaire à l'avenir mais locataire. C'est donc une opération importante dont le permis de construire avait été délivré en décembre 2008.

Un permis de construire modificatif est actuellement en cours d'examen par les services de la ville. Normalement, le bâtiment de la Croix Rouge devrait être livré au troisième trimestre 2014. Le permis de construire de l'AFTAM sur l'îlot A3a, a été délivré le 12 juin 2009 pour les 96 logements, dont nous avons obtenu 25 attributions. Les travaux sont en cours de réalisation pour une livraison entre septembre et octobre 2011. Par la suite, nous pourrions procéder par étapes.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 – Zac Seguin Rives de Seine - lot a5 nord -

construction d'un lycée - acquisition par la ville du terrain nécessaire - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Toujours dans le cadre de la ZAC, dans l'ensemble du programme des équipements publics susceptibles d'être livrés, il a été convenu de prévoir l'implantation d'un lycée sur un terrain situé à l'angle de la place Jules Guesde et de la rue de Meudon. Ce terrain d'une surface de 4 751 m2 appartient à la société SICOFRAM, il est d'une constructibilité de 10 000 m2 de SHON. La mise en œuvre de l'ensemble des programmes a d'abord donné lieu à une délibération de la commission permanente du conseil régional du 9 juillet 2009.

Compte tenu des discussions entre la ville, la région et SICOFRAM, il vous est demandé d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes permettant l'acquisition de ce terrain par la Ville pour un montant de 9,8 millions HT, la vente devant intervenir avant la fin de l'année 2011. L'avis des domaines a été obtenu en date du 1er juillet 2010. Enfin, le paiement du prix sera étalé sur deux ans (60 % en 2011 et 40 % en 2012).

Il vous est donc demandé d'autoriser le maire à signer l'ensemble de ces documents.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait confirmer que l'emprise foncière libérée était bien celle initialement destinée à un théâtre. L'impact financier de cette opération sera visible sur le budget prévisionnel 2011. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Bien entendu, nous voterons cette délibération. Simplement, s'agissant du quartier de cette nouvelle organisation scolaire, il serait intéressant de voir si ce lycée pourrait être un lycée international. Il y en a un à Sèvres mais il n'y a pas suffisamment de place pour accueillir un certain nombre d'étrangers habitant dans notre région. Donc un lycée international serait intéressant.

M. Baguet

Je voudrai attirer votre attention mes chers collègues sur

cette délibération. Bien évidemment, nous allons la voter, puisqu'elle s'inscrit dans les engagements de la convention publique d'aménagement signée entre la ville et la SAEM en 2003 et que Renault demande l'exécution de ces points. J'ai dit à Renault que nous respecterions le calendrier, tant vis-à-vis de l'entreprise propriétaire des terrains que vis-à-vis du conseil régional. Toutefois, je mets une réserve sur la modification du projet pédagogique du lycée car la commission permanente du conseil régional du mois de juillet 2009 avait arrêté le fait que c'était un lycée qui devait être consacré à l'enseignement commercial ou technologique, ce qui correspond exactement à l'activité de notre lycée Etienne Jules Marey. Je rappelle pour les Boulonnais les plus récents, que nous avons auparavant un lycée d'enseignement professionnel avenue Edouard-Vaillant, un lycée d'enseignement commercial, celui de Belle-Feuille. Ces deux lycées ont fusionné et se sont transformés en LEP Etienne-Jules-Marey, qui est devenu le lycée professionnel Etienne-Jules-Marey ouvert aussi à l'enseignement général. Par conséquent, nous ne voulons pas construire un nouveau lycée public sur Boulogne-Billancourt qui aurait le même projet et le même contenu pédagogique que le lycée Etienne-Jules-Marey.

Nous avons rencontré avec M. Baroli, la précédente vice-présidente du conseil régional chargée des lycées, Elisabeth Gourévitch, ainsi que le recteur et avons suggéré des pistes de réflexion. J'avais souhaité que ce soit plutôt un lycée à vocation scientifique, puisque nous ne pouvions pas en faire un lycée à vocation commerciale avec des classes préparatoires aux grandes écoles. Nous aurions donc un lycée scientifique avec des classes d'enseignements préparatoires associées à l'université. C'était la nouvelle proposition émise par le ministre de l'éducation nationale il y a deux ans avec des enseignants de l'université Pierre et Marie Curie qui viendraient enseigner au nouveau lycée de Boulogne, pour les classes de 1ère et de terminales. C'était une sorte de classes passerelles entre la fin du lycée et l'université. Cette formule nous plaisait et nous en étions d'accord.

Puis des élections au conseil régional ont eu lieu et la vice-présidente a changé. Je dois maintenant rencontrer la nouvelle vice-présidente chargée des lycées le 2 décembre et bien évidemment, je souhaiterais qu'elle confirme les engagements de son prédécesseur sous l'autorité du recteur. Si elle revient au projet de la délibération de la commission permanente du mois de juillet 2009 en nous reproposant ce lycée d'enseignement commercial, je demanderai à ce que l'on bloque l'opération.

Mais pour vous montrer notre bonne volonté et afin de ne pas retarder l'opération, je vous demande de voter ce soir mais je mets des réserves sur le fait que nous devons obtenir gain de cause dans notre choix de projet pédagogique. Nous devrions être unanimes sur ce vote, pour manifester que notre assemblée est totalement favorable à ce nouveau lycée mais que celui-ci corresponde vraiment à une complémentarité des lycées publics déjà existants sur la ville.

Mme Vouette

Je voudrais évoquer un autre point au sujet de ce lycée, s'agissant du concept architectural de l'équipe qui a gagné le concours organisé par la SAEM pour la supervision du lot. Je trouve que nous devrions nous féliciter que cette équipe ait trouvé un concept très intéressant en lien avec la mémoire de la ville et j'espère que nous le retrouverons dans le projet final.

M. Baguet

Madame Vouette veut parler du portail, puisque le point d'entrée historique des usines Renault se faisait par cet endroit sur la place Jules-Guesde. Nous avons conservé le portail et avons demandé à l'équipe d'architectes de garder cette façade, ce qui n'est pas simple : nous la gardons en l'état, alors que nous construisons un nouveau bâtiment juste derrière. Aujourd'hui, elle tient grâce à des étais en oblique mais nous allons devoir les couper pour pouvoir utiliser la totalité du terrain. Les architectes réfléchissent actuellement à une technologie permettant d'appuyer la façade actuelle sur le lycée. Mais en même temps, ce lycée a besoin de respirer, d'avoir des fenêtres et de la lumière. Il faut donc trouver le bon concept et j'espère que nous arriverons à la fois à préserver ce portail historique et à rendre le lycée le plus confortable possible. Vous avez bien fait de soulever ce point.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Je vous remercie de cette unanimité que je pourrai transmettre au conseil régional et au recteur de Versailles.

7 - ZAC Seguin Rives de Seine - ouvrages d'infrastructures et de superstructures - crèche Seguin (a2b), groupe scolaire (b2b) Robert-Doisneau - première phase du parc de Billancourt : transfert de propriété - autorisation donnée au maire pour signer avec la SAEM Val de Seine aménagement, les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est rappelé que la SAEM a remis trois ouvrages à la ville de Boulogne-Billancourt durant cette année, la crèche, le 9 février 2010, le groupe scolaire Doisneau le 23 juillet 2010 et la première phase du parc de Billancourt le 5 mai 2010. Depuis ces dates, la ville assume donc sur ces biens, l'ensemble des charges de propriétaires. Par ailleurs, il vous est rappelé que la première phase du parc de Billancourt a été remise à disposition à GPSO le 5 mai 2010, qui en assure l'entretien et la maintenance.

Donc dans le cadre de cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le maire à signer avec la SAEM, l'ensemble

des actes recognitifs de transfert de propriété du terrain d'assiette et des volumes des ouvrages suivants : Crèche Seguin (A2b), Groupe scolaire Robert-Doisneau (B2b), première phase du parc de Billancourt. Ces actes permettront les inscriptions budgétaires correspondantes qui seront inscrites dans le cadre de la prochaine décision modificative fin décembre.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette :

Nous voterons cette délibération mais je voudrais quand même faire une remarque. Le projet d'aménagement des terrains Renault se caractérise par un appauvrissement des équipements publics prévus, au fur et à mesure que le projet avance. Il devait y avoir un théâtre, nous n'en entendons plus parler, il devait y avoir une salle polyvalente sportive, ce n'est plus à l'ordre du jour et pareil pour le collège. Donc je pense qu'il faudrait quand même faire attention car construire un quartier de cette taille avec un minimum d'équipements publics va finir par nous poser des problèmes par la suite.

M. Baguet

Vous connaissez le contexte, ce n'est pas si simple que cela. Nous en sommes totalement conscients et lorsque nous le pouvons, nous essayons de réaliser des équipements dimensionnés à la ZAC. Vous avez notamment participé au jury de la prochaine école sur le lot A4 est, où nous allons construire une école maternelle élémentaire de plain pied, mieux dimensionnée que l'actuelle école Robert-Doisneau, quelque peu « déformée ». Mais nous le faisons en fonction des engagements qui ont été pris.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) - autorisation donnée au maire pour solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire d'occupants de logements suite au sinistre intervenu dans l'immeuble situé 33, rue d'Aguesseau.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est rappelé que le 7 juin 2010, il y a eu une procédure de péril et un arrêté municipal d'évacuation des occu-

pants d'un logement situé au 33, rue d'Aguesseau. Dans le cadre de cette délibération, il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter le FARU pour la prise en charge de l'ensemble des frais d'hébergement temporaire, à savoir 6 460.60 € de la famille relogée par la ville, suite à cette procédure de péril.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Cohen

J'avais une question car c'est un problème qui se pose régulièrement. Existe-t-il une approximation sur la totalité des sommes versées chaque année au titre de ces fonds d'allocation exceptionnelle, qui coûtent finalement assez chers et qui devraient peut-être permettre de dégager un fonds substantiel, pour alimenter une création ou un relogement d'hébergement d'urgence ?

M. Tisseyre

Nous voterons bien entendu cette délibération. Nous souhaiterions attirer votre attention sur l'importance que révèle le logement d'urgence car nous avons connu par le passé des cas douloureux où les familles avaient des problèmes. Plus généralement, j'attire votre attention sur le fait qu'effectivement, des familles sont relogées dans l'urgence mais on s'aperçoit qu'il y a parfois des situations qui perdurent et où les gens ont vraiment beaucoup de problèmes pour retrouver soit leur logement, si c'est un incendie, soit une autre solution.

Mme Dubost

Je ne suis pas capable de vous répondre de façon très certaine mais je ne pense pas qu'il y ait d'enveloppes spécifiques. Par contre lorsque nous faisons des frais, nous nous assurons d'obtenir le plus de remboursement possible auprès du FARU, puisque c'est un organisme qui a cette vocation.

M. Baguet

Nous allons vous donner les chiffres, Monsieur Cohen. Mais maintenant, lorsque la Ville avance des dépenses, nous demandons systématiquement le remboursement aux autorités, ce qui me paraît être de bonne gestion. Effectivement, M. Tisseyre, des situations d'urgences existent, nous n'avons peut-être encore qu'une seule famille en situation de relogement d'urgence dans les studios de la rue de Seine (de

mémoire). Nous lui avons proposé des relogements mais elle ne veut pas quitter la rue de Seine. Les loyers proposés par la ville dans cette rue sont extrêmement bas et il est difficile de trouver l'équivalent en loyer sur la commune. Mise à part cette famille, nous avons pu reloger toutes celles qui avaient été hébergées provisoirement suite à des accidents.

Nous le faisons à chaque fois et comme pour celle qui vécut le drame de l'avenue du Général Leclerc. La municipalité doit se manifester car cela fait partie de ses obligations. Nous allons même souvent au-delà de nos obligations, ce qui est tout à fait légitime dans des situations aussi difficiles.

Sur cet immeuble du 33, rue d'Aguesseau, les premiers dysfonctionnements remontent à 1995. Les 17 copropriétaires ne s'entendent pas. Notre architecte chargé de ces situations a estimé les travaux à 400 000 €. Depuis 1995, à chaque évaluation des travaux, le conseil syndical bénévole s'engage à les réaliser mais ils ne les fait jamais. Le dernier incident remonte à des travaux réalisés non déclarés en 1998. La municipalité a découvert cela plus tard et est intervenue à plusieurs reprises mais les copropriétaires ne veulent pas s'entendre. Nous avons chiffré les travaux à 400 000 €, l'assemblée générale des copropriétaires s'est réunie et sur 17 d'entre eux, 9 ne veulent pas participer aux travaux nécessaires pour les parties communes et la mise en sécurité de l'immeuble.

Nous allons leur fixer un ultimatum ; j'utiliserai mon pouvoir de police pour déclencher moi-même les travaux et recouvrer les sommes auprès des copropriétaires. En effet, nous ne pouvons pas à chaque fois traîner une situation comme celle-là depuis 15 ans, par mécontentement des copropriétaires, surtout si il y a mise en danger de la vie d'autrui.

Chez la famille en question avec des enfants en bas âge que nous avons relogée, le plancher s'était écroulé. Je le dis très solennellement aux copropriétaires : s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord dans un délai bref, j'utiliserai mon pouvoir de police et je vous le signalerai.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - Attribution de subvention de fonctionnement à l'office du tourisme - approbation de la convention d'objectif triennale.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de cette délibération, il vous est d'une part demandé d'autoriser un projet de convention d'objectif sur trois ans et d'autre part d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2010.

Il vous est rappelé que les dispositions financières de ce

projet conduisent à affecter au financement de l'office de tourisme, la totalité de la taxe de séjour nette du reversement à effectuer au conseil général, en déduction des charges supportées par la ville.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Avant que vous ne posiez des questions, je voudrais rappeler les textes, puisqu'au conseil municipal du 25 mars 2010, nous avons élu 5 de nos collègues au conseil d'administration de l'office du tourisme.

Nous avons bien regardé et consulté le ministère. Vous pouvez, chers collègues, participer au débat mais vous ne devez pas participer au vote. M. Benharoun, président de l'office du tourisme, Mme de Beauval, Mme Lorber, M. Tellini et M. Tisseyre.

M. Fourcade

Nous nous abstenons sur cette délibération. Je trouve que l'argent collecté est d'importance et que 188 000 €, c'est beaucoup. Je ne crois pas que les activités de l'office du tourisme doivent être multipliées à l'infini. Par conséquent, nous nous abstenons.

M. Baguet

Je voudrais simplement vous signaler monsieur Fourcade que le fonctionnement de BBT en régie municipale coûtait 250 000 €. Ils étaient hébergés boulevard Jean-Jaurès et payaient 80 000 € de loyer. Ces 250 000 € étaient payés par le contribuable bouloonnais, puisque ce coût était reporté intégralement par le budget de la ville. Or là, cette opération ne va rien coûter à la ville et ne coûtera rien aux hôteliers de la ville, puisqu'il s'agit d'une taxe payée par les clients des hôtels. Cette taxe existe partout.

A partir du moment où les clients, de passage à Boulogne, - qui ne sont pas des contribuables bouloonnais -, viennent dans des hôtels, il est normal qu'ils payent la taxe. C'est une très bonne opération pour la ville et un engagement qui avait été pris. Il l'est aussi maintenant par toutes les communes des Hauts-de-Seine et par le conseil général. Nous allons non seulement alléger les finances de la ville de 250 000 € par an mais

en plus, nous allons pouvoir faire fonctionner l'office du tourisme qui va pouvoir s'inscrire dans les structures existantes départementales, régionales et nationales et bénéficier ainsi du soutien de ces institutions existantes. De plus, grâce à ces recettes de taxe de séjour, nous allons pouvoir apporter des prestations complémentaires. En effet, nous allons éditer un guide des hôtels sur Boulogne qui n'existe pas et allons également réaliser des opérations promotionnelles. C'est le conseil d'administration de l'office du tourisme qui décidera.

Je tiens à remercier les hôteliers qui ont désigné un représentant au conseil d'administration réuni il n'y a pas longtemps. Ils sont très contents. Jehan Coquebert de Neuville et moi-même en avons revu deux à la soirée du BBC ; au début ils étaient réservés mais maintenant ils sont enthousiastes, attendant justement le soutien de la Ville pour assurer les opérations de promotion de la ville. Nous entrons dans une spirale vertueuse où plus nous ferons parler de Boulogne-Billancourt, plus nous aurons de touristes, plus les recettes de l'office du tourisme augmenteront et plus la ville pourra en bénéficier, tout cela sans dépenser un seul centime. Je pense que cette opération me paraît d'une excellente gestion.

Quant aux rumeurs que certains font courir sur le fait qu'il ne faille pas ajouter de taxe aux taxes, je rappelle que cela ne coûte rien aux hôteliers. Ce n'est donc pas une taxe que nous ajoutons sur le dos des acteurs économiques de notre cité. C'est une taxe que nous prenons sur les touristes de passage à Boulogne-Billancourt.

M. Tisseyre

Puisque je suis concerné en tant que membre du conseil d'administration, je tiens à préciser qu'effectivement, lorsque l'on regarde les choses de l'intérieur, il reste encore beaucoup de choses à faire. Nous partons de Boulogne-Billancourt tourisme, qui avait une certaine activité de vitrine et l'activité vers laquelle nous nous dirigeons n'a rien à voir en termes de prestations. Nous ouvrons vraiment des horizons et je pense que c'est un outil indispensable pour la ville.

M. Baguet

Merci Monsieur Tisseyre. Nous comptons sur vos forces de proposition pour justement soumettre des idées pertinentes au conseil d'administration de l'office du tourisme. Nous allons accéder à une dimension supérieure, puisque nous passons d'un service municipal en régie, à une véritable association qui aura pignon sur rue, dotée de moyens humains et financiers qui ne coûteront rien à la ville.

Mme Bauche

Je voulais juste dire que les hôteliers de Boulogne étaient méfiants. Peut-être que l'avenir les satisfera et je souhaite que cet office du tourisme leur apporte beaucoup. Pourquoi étaient-ils méfiants ? Parce qu'on ne vient pas du monde entier coucher à Boulogne-Billancourt avec une raison

majeure car on vient d'abord à Paris. Et si l'on finit par habiter à Boulogne-Billancourt, c'est parce que l'on a trouvé que c'était moins cher ou que c'était mieux. Et le fait d'augmenter d'une taxe - certes assez minime -, le prix de la chambre d'hôtel, n'était pas sans danger pour ces hôteliers, puisqu'il n'y avait pas de véritables raisons d'avoir envie d'aller dormir dans un hôtel au bord du boulevard Jean Jaurès, le long de la place Marcel-Semhat ou encore de l'avenue du Général-Leclerc. Il faut vraiment que nous donnions maintenant des arguments donnant au monde entier le désir de venir dormir ici, pour que cela soit déterminant pour les hôteliers. Il y a donc effectivement beaucoup de travail et je remercie tout le conseil d'administration de tous les efforts qu'ils feront.

M. Baguet

Je ne comprends pas votre vision peu ambitieuse de notre ville. Notre ville rayonne, avec entre autres un musée des années 30 connu dans le monde entier et le musée PaulBelmondo qui commence à faire parler de lui. Des touristes viennent dormir à Boulogne pour les visiter. L'exposition Bardot a réuni 80 000 visiteurs. Il suffit d'ailleurs de regarder le livre d'or pour constater des visiteurs venant d'Italie ou encore d'Amérique du sud. Je pense que la ville a toujours été attractive et elle le devient encore plus. Dormir boulevard Jean- Jaurès est aujourd'hui un luxe et je préférerais que l'on présente les choses comme cela, plutôt que de dire que les gens fréquentent les hôtels de Boulogne-Billancourt par contrainte ou part déception. Le m2 est aussi cher qu'à Paris, à 8 000 € le mètre carré sur les terrains Renault et nous ne sommes tout de même pas la deuxième zone de Paris. Voilà mon sentiment. Moi je veux que ma ville soit ambitieuse et je pense que mon ambition est partagée par un grand nombre.

Abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

La délibération n°9 est adoptée.

10 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger aux conseils d'écoles des établissements publics du 1er degré.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers Collègues,

Donc à la suite du redécoupage des quartiers présentés en séance au mois d'octobre, il vous est proposé d'élire de nouveau dans les écoles publiques les représentants de la municipalité pour siéger aux conseils d'écoles. Dans cette délibération, il vous est rappelé la composition des conseils d'écoles et le rôle de ces conseils dans l'enseignement public.

Une liste vous a été présentée sur table. Il y a une petite modification en ce qui concerne la maternelle Jacques-Deray. Il faut lire Madame Sandy Vétillard comme titulaire et Monsieur Michel Amar comme suppléant et non l'inverse.

M. Baguet

Nous allons voter à main levée. Madame Vouette et Monsieur Fourcade, êtes-vous d'accord ?

Mme Vouette

Oui Monsieur le maire. Cela fait plusieurs fois que nous discutons de cette question. Il me semble que vous deviez réfléchir à la représentation de l'opposition dans les conseils d'administration des écoles publiques et je vois qu'il n'y a même pas une place de suppléant pour l'opposition. Nous sommes donc quelque peu chagrinés. Donc si vous persistez dans cette position, qui ne nous semble pas très ouverte, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Baguet

Ce n'est pas ce que j'avais dit. J'ai expliqué qu'à partir du moment où il y fallait un représentant de la ville dans un établissement, il était normal que ce soit un représentant de la majorité. Je pense que Monsieur Fourcade est d'accord aussi. A partir du moment où il y a plusieurs représentants - et c'est ce que nous avons fait pour les collèges et les lycées, à moins que vous ne vouliez changer les noms -, nous les maintenons dans les postes de titulaires et de suppléants des collèges et des lycées publics. N'est-ce pas monsieur Baroli ?

M. Baroli

Tout à fait. Je rappellerai les noms à la délibération numéro 12.

M. Baguet

Nous prenons le premier tableau pour la délibération numéro 10. Nous n'allons pas les énumérer. Les candidats ont bien vu leur nom et les candidats de la majorité s'engagent à être présents dans les conseils d'écoles ? Nous sommes bien d'accord ? je mets aux voix ce premier tableau.

Le Groupe @lternance ne prend pas part au vote.

La délibération n°10 est adoptée.

11 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de l'instance d'administration des établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association.

M. Baguet

Comme il n'y a qu'un seul représentant, le conseil général désignant de son côté ses représentants, je sou mets le tableau au vote.

Le Groupe @lternance ne prend pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée.

12 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des collèges et lycées.

M. Baroli

Vous avez sur table le nom des représentants de la majorité municipale. Je vais rappeler rapidement les noms des titulaires et suppléants pour chaque établissement.

Collège Bartholdi	Sylvia Bondoux Pascal Louap	Martine Even Agnès Bauche
Lycée Etienne Jules Marey	Pierre Deniziot Catherine Klein Sylvia Bondoux	Anne-Charlotte Lorber Béatrice De Villepin Jean-Michel Tisseyre
Lycée Jacques Prévert	Pascal Louap Marc Fusina Nathalie Billard	Sylvia Bondoux Raphael Labrunye Agnès Bauche
Collège Jean Renoir	Sylvie Rougnon Judith Shan Anne-Charlotte Lorber	Pierre Deniziot Nathalie Billard Fatima CARDETAS
Collège Jacqueline Auriol	Sandy Vétillard Vincent Graffin	Jean-Michel Tisseyre Anne-Charlotte Lorber
Collège Landowski	Anne-Charlotte Lorber Rosaline Laureau Mathieu Barbot	Christine Lavarde Jonathan Papillon Judith Shan

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13 - Piscine de Boulogne-Billancourt/ dommage ouvrage - réparations des désordres identifiés sur les planchers intermédiaires et éléments d'ouvrage associés de la piscine et du tennis de table. attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre après concours. Autorisation.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009, vous avez autorisé le maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre d'ingénierie afin de choisir un maître d'œuvre chargé d'étudier, de concevoir et de faire réaliser les travaux de réparation et de traitement des fuites de l'ensemble des planchers intermédiaires et éléments d'ouvrage associés de la piscine de Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, profitant de cette opportunité de travaux à réaliser dans l'établissement, l'augmentation de la capacité d'accueil du vestiaire public sera également traitée dans le cadre de cette mission.

Les travaux relevant de la Dommage Ouvrage, dont la maîtrise d'œuvre aura à conduire l'exécution et le suivi, seront pris en charge en totalité par l'assureur Dommage Ouvrage de la

ville le Gan Eurocourtage. Les honoraires de maîtrise d'œuvre correspondants seront également couverts par l'assureur. Par contre, les travaux de réaménagement du vestiaire visant à en augmenter la capacité d'accueil, seront eux, comme la maîtrise d'œuvre correspondante, pris en charge par la Ville.

Les candidats avaient à répondre sur la base d'un cahier des charges très précis fixant les contraintes et options de réalisation possibles des travaux.

Préalablement au concours, l'assureur et les experts avaient été consultés et avaient eu à valider le cahier des charges joint à la consultation.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur trois tranches de travaux dont la répartition est la suivante :

- une tranche ferme correspondant à la réparation des désordres d'étanchéité relevant de la Dommage Ouvrage.
- une tranche conditionnelle N°1 correspondant à l'augmentation de la capacité d'accueil du vestiaire public pris en charge par la ville et donc hors Dommage Ouvrage.
- une tranche conditionnelle N°2 correspondant au remplacement du revêtement de sol de la salle de tennis de table, relevant de la dommage ouvrage.

Le concours a été lancé le 4 janvier 2010.

A l'issue d'une première réunion du jury qui s'est tenue le 18 mars 2010, 5 candidats sur les 9 qui se présentaient ont été retenus :

1 – La Société AC Ingénierie avec un architecte interne à la société.

2 – Betom Ingénierie en groupement avec l'agence COSTE Architectures.

3 – La Société SNC Lavalin associée à l'Architecte DUFAY.

4 – La Société Gruet Ingénierie avec un Architecte interne à la société.

5 – La Société SLH associée au Cabinet d'Architecture DLM.

Ces équipes appelées à concourir ont remis leur proposition le 5 mai 2010, à l'exception de la Société Betom Ingénierie qui par courrier adressé à la ville le 10 juin motivait l'abandon de sa candidature pour des problématiques liées d'une part au délai de réponse, et d'autre part, à la complexité technique de l'opération.

Après analyse des propositions par la commission technique, le jury s'est à nouveau réuni le 28 mai 2010 et a émis un avis motivé sur chaque équipe en proposant un classement. Après ouverture des enveloppes permettant de lever l'anonymat de chacun des candidats, le classement proposé par le

jury s'avère être le suivant :

1/ Bureau d'Etudes techniques SLH, 119, avenue Paul-Vaillant Couturier à Gentilly (94250), mandataire associé au Cabinet d'Architectes DLM, Architecte cotraitant. Code : S123456.

2/ Bureau d'Etudes SNC Lavalin, 19, boulevard Paul-Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine (94200), mandataire, associé au Cabinet d'Architecture Dufay, cotraitant. Code : Z987654.

3/ Bureau d'Etudes Gruet Ingénierie, 183, avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000). Code : C100867.

4/ Bureau d'Etudes AC Ingénierie 72, quai des Carrières à Charenton-Le-Pont (94220). Code : M233211.

Par ailleurs, il convient de rappeler que devant la difficulté à établir un coût des travaux de réparation à ce stade du projet, il avait été décidé, en accord avec l'assureur et les experts, d'estimer le coût des travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle N°2 en se basant sur des constatations de désordres visuels. Ce point discuté avec l'assureur a reçu son aval.

L'estimation de la tranche 1 (vestiaire public) reste quant à elle mieux cernée car plus traditionnelle.

La liste qui suit précise les différents coûts de travaux mis à la disposition des candidats dans le cahier des charges programme pour remettre leur offre :

- Tranche ferme/ Dommage Ouvrage : 1.5 M €
- Tranche conditionnelle N°1 (Vestiaire public) hors Dommage Ouvrage : 0,250 M € HT
- Tranche conditionnelle N°2 Dommage Ouvrage : 0,150 M € HT (Tennis de table) Total : 1.9 M € HT

Répartition des travaux en fonction de la couverture Dommage Ouvrage :

- Part Dommage Ouvrage : 1.65 M € HT
- Part hors Dommage Ouvrage : 0,25 M € HT

La rémunération proposée par les candidats pour ce contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir faisait partie des pièces dont il n'était possible de prendre connaissance qu'à l'issue de la levée de l'anonymat qui intervenait après qu'ait été proposé le classement final par les membres du jury.

Au vu des éléments qui précèdent, au vu de la proposition faite par le jury de concours et conformément aux dispositions prévues en pareil cas dans le cadre du code des marchés publics, il appartient aujourd'hui au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération au BET SLH, mandataire associé au Cabinet DLM, Architecte cotraitant.

Par ailleurs, il est rappelé que l'ensemble des candidats a bénéficié d'une indemnité se montant à 3.000 € HT, soit 3.588 € TTC couvrant les frais d'études et la participation au concours.

Pour le titulaire, cette indemnité s'imputera sur le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de son contrat.

Par ailleurs, il vous est également proposé d'autoriser le maire à solliciter pour cette opération (part hors dommage ouvrage uniquement) une ou des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tout organisme susceptible d'en attribuer.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle LavardeE, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fusina

En lisant cette délibération, je me suis souvenu de la cérémonie du 8 janvier 2004. C'était la cérémonie des jeux et c'était aussi la cérémonie d'inauguration de ce nouvel équipement piscine-patinoire. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais c'était une grande cérémonie royale, avec plus d'un millier d'invitations (élus, conseillers généraux, conseillers régionaux) et donc cette cérémonie avait eu lieu à la patinoire. Et là, on nous disait : « mais regardez, cette réalisation est magnifique et il y a encore ce pauvre Marc Fusina pour oser critiquer ce que nous avons si bien réalisé ». Et quelques années plus tard, nous nous retrouvons avec ce constat, c'est-à-dire que ce que nous aurions pu très bien faire en 2002-2003, est à refaire.

Alors on nous rassure en nous disant de ne pas s'inquiéter car il y a une garantie décennale qui va jouer et tout repartira de plus belle. La seule difficulté, c'est que la piscine va rester fermée au minimum pendant six mois, voire une année et que le préjudice pour la ville est important, monsieur le maire car il ne sera pas couvert par la garantie décennale. Et quel est ce préjudice ? Et bien c'est l'absence de recettes pour la Ville pendant un an, le fait que malgré tout vous allez devoir indemniser le délégataire en partie et que les clubs sportifs seront pénalisés.

Alors je sais que Pascal Louap a des solutions à nous proposer mais je ne pense pas qu'elles soient encore finalisées. Mais en tout état de cause, un seul mot résume ce projet : gâchis. Et le projet a mal été conçu initialement. Nous avions dit à l'ancien maire, Monsieur Fourcade, que ce projet avait été mal calibré et mal conçu. Il fallait dès 2002, penser à construire un bassin olympique, ce qui aurait permis tout de

suite d'anticiper l'effort de rattrapage qui doit être engagé très prochainement. Et il fallait également avoir une maîtrise des coûts. Alors là, en matière de maîtrise des coûts, je n'y reviens pas. 20 millions d'euros de dépassement ! Ce n'est pas rien, c'est quasiment une année d'investissements du budget principal ! C'est énorme.

Et je sais qu'il y a aussi des interrogations sur les modalités de remboursement de cet emprunt et la Ville doit continuer à payer.

Alors, ce que je souhaite, c'est que ces travaux - qui sont nécessaires et que nous voterons car notre groupe à l'esprit de responsabilité - doivent être faits car ils sont indispensables pour les Boulonnais. Toutefois, j'espère qu'à l'avenir, nous ne retrouverons pas dans une telle situation et qu'il y aura une maîtrise des coûts qui sera assurée, que nous aurons enfin une commission d'appels d'offres qui travaille un peu mieux que ce qu'elle a pu faire dans le passé, avec une meilleure collaboration des services techniques et des maires-adjoints, qui s'impliquent davantage dans le suivi de cette opération.

Merci.

M. Baguet

Je crois que nous pouvons féliciter Pascal Louap et Christine Lavarde qui ont suivi ce dossier depuis un moment avec les services municipaux. Vous avez parlé de préjudice pour la Ville, il y en aura un effectivement mais qui ne sera pas financier, puisque les assurances sont là. Dans la délibération, nous avons marqué « tranche conditionnelle n°2 pour le revêtement du sol de la salle de tennis de table » : il y a 15 jours, les experts ont accepté de prendre à leur charge cette tranche conditionnelle. La totalité des frais sera payée par la compagnie d'assurances adverse, ainsi que les frais d'installation du bassin provisoire. Et ce bassin provisoire d'un 25 mètres de long, de 1.20 mètre de profondeur et de 8 lignes d'eau, m'a justement donné l'idée d'en créer un sur le stade Le Gallo, puisque ce type de bassin est assez peu coûteux, à l'installation au fonctionnement. Comme il y a peu de profondeur, il y a peu de besoins de calories pour chauffer l'eau. Cela permettra d'accueillir en même temps des scolaires, de l'aquagym chère à nos séniors Boulonnais. Nous pourrions donc probablement rebondir après cette expérience de six mois de fermeture de la piscine.

C'est effectivement un dossier difficile mais nous nous en sortons bien. Je rappelle les 9 expertises successives, qui ont d'ailleurs commencé aussitôt après, puisque les premières ont été déclenchées en 2004 ou 2005. En effet, nous nous sommes aperçus des fuites quasiment un an après la livraison de la piscine. Mais face à de telles sommes, les experts se battent et nous avons réussi à obtenir gain de cause.

Par ailleurs, la piscine Molitor doit être normalement terminée à la fin de l'année 2013. Ce qui fait qu'à cette période, nous aurons une piscine-patinoire complètement rénovée, la

piscine Molitor qui sera bien sûr accessible au public et le nouveau bassin sur Le Gallo un peu après. La ville sera donc dotée de deux piscines municipales plus une piscine parisienne à proximité ; je pense que nous pourrons répondre totalement à la demande des Boulonnais.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - Musée Paul-Belmondo - avenant n°1 au MAPA de soclage - avenant n°1 au MAPA de réalisation de la signalétique - autorisations.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit de deux avenants pour le musée Paul Belmondo. Le premier ayant trait au marché à procédure adapté au soclage et le second au marché de procédure adapté de réalisation de la signalétique. C'est en réalité la quantité des œuvres présentées qui a été renforcée et a nécessité une augmentation des systèmes de présentation des fixations sur les différents supports. De même, la signalétique générale a dû être complétée, notamment s'agissant des personnes à mobilité réduite.

Le montant du premier avenant est de 13 246.73 € HT, soit 15 843.08 € TTC. Cela fait donc passer le marché à la somme de 41 055.07 € TTC, soit une augmentation de 64.74 % par rapport au coût du marché initial.

Le second avenant est lui de 7 431.20 € HT, soit 8 887.72 € TTC.

M. Labrunye, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission, le Groupe @lternance n'ayant pas participé au vote. Le groupe @lternance a posé la question concernant le seuil des marchés autorisé à être dépassé dans le cadre d'avenants.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La même question a été posée par le Groupe @lternance. La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Les pourcentages d'augmentation par rapport au coût du marché initial sont évidemment très élevés mais les chiffres en valeur absolue sont faibles par rapport au coût total de l'opération. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

Abstention du Groupe @lternance.

La délibération n°14 est adoptée.

15 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement du « relais assistants maternels » avec le conseil général des Hauts-de-Seine.

Madame Béatrice Belliard, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de vous présenter l'approbation d'une convention renouvelant le partenariat du conseil général des Hauts-de-Seine avec la ville de Boulogne, pour le financement du RAM (Relais des Assistants Maternels).

En effet, le conseil général propose de renouveler cette convention pour 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2012 et de nous verser une subvention de fonctionnement de 10 460 € par an, ce qui permet de couvrir entre 6 % et 7 % du coût de fonctionnement de cet équipement, sachant que nous avons entre deux et trois personnes (agents ville) pour le faire fonctionner.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - Marchés de Noël - remise gracieuse accordée à la société 2A pour l'organisation des marchés en 2007 et 2008 - autorisation donnée au maire pour signer la convention pour l'organisation des marchés pour 2010 et éventuellement 2011 et 2012.

Monsieur Michel Amar, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

De 2005 à 2008, la ville de Boulogne-Billancourt a organisé, durant une grande partie du mois de décembre, un marché de Noël sur la Grand'place.

En 2007, aux termes d'une consultation, la ville a confié à la société 2A l'organisation de ces marchés pour les années 2007 à 2009.

Il s'avère que les bilans financiers des marchés de Noël de 2007 et de 2008 ont révélé un déficit d'exploitation respectivement de 11 628 € TTC et de 8 398,36 € TTC.

A ces déficits, la société 2A devait également ajouter les

redevances d'occupation du domaine public fixées à 12 411 € en 2007 et 15 146,63 € en 2008.

Or, il s'avère que le calcul des redevances facturées pour les deux années était erroné car fondé sur des surfaces surévaluées. Cette différence aboutit à une surfacturation de l'ordre de 2 800 € pour l'année 2007 et de l'ordre de 6 600 € pour l'année 2008.

Cependant, malgré cette erreur que la Ville doit rectifier, la charge des redevances cumulée aux déficits d'exploitation se révèle difficilement supportable pour une petite entreprise.

C'est la raison pour laquelle, la société 2A a sollicité de la Ville une remise gracieuse sur les redevances dues.

Compte tenu du bilan financier négatif de ces deux manifestations, je vous propose d'accorder une remise totale sur le montant de la redevance 2007, soit un montant de 12 411 € et de 50% sur la redevance 2008 soit un montant de 7 573,31 €.

Par ailleurs, bien que n'ayant pas eu d'édition en 2009, le marché de Noël s'avère un véritable facteur de dynamisme et d'animation pour notre ville, contribuant à faire de la période de Noël un moment festif partagé par les familles.

C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé de rééditer en 2010 l'organisation de cette manifestation, en insistant particulièrement sur les animations en faveur des enfants pour lesquels Noël demeure une fête.

Ce marché pourrait se dérouler tous les jours du 11 décembre au 24 décembre inclus de 10h à 19h.

Après consultation de plusieurs prestataires, il vous est proposé de confier cette organisation à la société CODECOM, sise 177 avenue Charles de Gaulle à Neuilly Sur Seine (92200).

La convention à conclure avec ce prestataire prévoit notamment les prestations suivantes :

- Installation de 46 chalets maximum.
- Commercialisation en accord avec la ville, de ces chalets auprès de commerçants et d'artisans dont les produits et services respecteront l'esprit de Noël.
- Communication, animations principalement dédiées aux enfants, et décoration de l'ensemble.
- Toutes prestations nécessaires au bon fonctionnement du marché et notamment en termes d'alimentation en fluides, de sécurité et de gardiennage.

Le prestataire percevra les droits de location des chalets, les commerçants boulonnais bénéficiant pour leur part de prix de location préférentiel. Il s'acquittera en revanche des taxes de voirie fixées par délibération du conseil municipal.

De plus, quelle que soit la réussite de l'organisation du marché de Noël, le prestataire devra en assumer la totalité des risques financiers, sans qu'il en coûte la moindre dépense

supplémentaire pour la ville.

Il vous est proposé en conséquence, d'autoriser le maire à signer une convention avec la société CODECOM pour l'organisation de l'édition 2010 du marché de Noël et éventuellement celles de 2011 et 2012 en cas de réussite de la manifestation.

Je vous remercie.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a toutefois témoigné sa satisfaction du retour d'un marché de Noël sur la Grand'place. Il eut aimé connaître la raison des erreurs d'évaluation des surfaces composites en 2007 et 2008. Le Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a insisté sur l'importance du choix des chalets et d'un travail en concertation, afin d'éviter toute concurrence déloyale avec les commerçants avoisinants.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est félicité de la reprise du marché de Noël sur la Grand'place. Il a souhaité connaître la procédure de sélection de la société CODECOM. Il a été rappelé que la sélection du prestataire n'a pas nécessité un passage devant la commission d'appels d'offres car la convention signée entre le prestataire et la Ville ne prévoit aucun coût direct pour cette dernière. La précédente convention diffère sur ce point, puisqu'elle prévoyait que la ville paye l'amortissement des chalets ainsi qu'une partie des frais d'électricité. Si l'on ajoute à ces charges, la diminution des droits d'occupation accordée dès la signature du contrat et les effacements de dettes ultérieures, le coût de l'opération précédente pour la ville avait été significatif. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Je vous remercie de la fidélité de ce rapport. Nous nous réjouissons de cette reprise. Je doute qu'une entreprise quelconque puisse arriver à équilibrer financièrement une opération de cette nature. Ceci dit, vous avez choisi par une procédure une entreprise travaillant déjà à Neuilly qui fait déjà plusieurs opérations et nous verrons bien. Mais de toute manière, au niveau de l'animation de fin d'année, c'est une bonne chose. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

M. Tisseyre

Nous partageons le même avis sur le marché de Noël. Nous sommes bien sûr contents de le retrouver car il a manqué en 2009 et les gens le disaient. Il a manqué à la ville

et à l'ambiance de Noël. A ce propos, pourquoi ne pourrait-on pas rallonger la durée à deux semaines et demie, voire trois semaines.

De plus, j'ai découvert ce soir en même temps la convention et j'ai quelques questions. Tout d'abord au niveau des animations, dans l'article 4-3 « autres engagements », il est prévu des animations. A-t-on déjà une idée de ce qui est prévu comme animations. Et je m'étonne de ne pas voir préciser de commerce équitable car il me semble que dans les marchés de Noël antérieurs, des marchés étaient réservés au commerce équitable.

Je profite aussi de cette délibération pour dire l'importance des marchés au sein de notre ville. C'est un vrai lien social que les Boulonnais apprécient. Malheureusement, il y a des marchés qui tombent un peu en désuétude. C'est le cas notamment de l'avenue Pierre-Grenier, pour laquelle il faudrait vraiment se préoccuper sérieusement, puisque maintenant, il n'y a plus qu'un primeur venant courageusement à la fois le dimanche matin et le jeudi. Et certaines semaines, il n'y a même plus rien du tout.

Il était question sur ce marché d'avoir des brocantes ou des idées d'animation. Je voulais savoir où cela en était car ce marché est en train de mourir.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, de toute évidence, vous avez mené une concertation avec les commerçants de la ville et des marchés et je voulais savoir quelles avaient été les procédures de cette concertation.

M. Amar

Sur l'animation, pourquoi une période courte ? J'avais proposé de faire trois semaines et la société CODECOM m'a dit que pendant une période courte, les gens dépensent de l'argent et qu'après le 24, ils n'en dépensent pas beaucoup. Donc la société CODECOM préférerait faire payer moins les intervenants. Trois semaines coûtent beaucoup plus cher que deux semaines et elles suffisent amplement pour les exposants.

S'agissant des chalets équitables, nous avons eu l'expérience l'année dernière et cela n'avait pas du tout fonctionné. C'est pour cela que nous ne renouvelons pas l'opération du chalet équitable.

Mme Vouette

Je trouve que les arguments purement mercantiles sont quelque peu « limites ».

M. Baguet

Je suis heureux de cette délibération pour deux raisons. Premièrement, cela permet de tourner la page d'une mau-

vaise polémique lancée par des associations spécialistes ou bloggeurs anonymes tenant des propos mensongers, disant que je m'en étais pris au père Noël l'année dernière. Les opérations précédentes avec la société 2A n'étaient pas très satisfaisantes ni pour les Boulonnais - il n'y avait pas beaucoup d'objets correspondant à Noël - ni pour les commerçants. Je rappelle que les commerçants eux-mêmes m'avaient écrit pour suspendre le marché de Noël. Ils considéraient ce marché comme de la concurrence déloyale, surtout que les produits vendus sur ce marché étaient aussi dans les commerces de Boulogne. Il est un peu choquant, au moment d'une grande période d'activité commerciale, d'avoir d'un côté des commerçants sédentaires payant des taxes et des impôts et de l'autre, des commerçants de passage qui viennent confisquer une manne financière sans s'acquitter de taxes.

Quant aux fameux bloggeurs et ces associations, chers à Madame Bauche, qui expliquaient que cela ne coûtait rien à la ville, nous voyons malheureusement que cela n'a pas été le cas ; le précédent maire-adjoint Sirven Vienot, accompagné de Monsieur Lopez, avait déjà réduit la facture de l'association de 50 %. Monsieur Fourcade s'en rappelle aussi puisqu'on leur avait déjà effacé une première partie de l'ordre de 15 000 €. Cette fois-ci, je vous invite à effacer 18 000 €. Cela fera 18 000 € de moins pour la Ville auxquels il faut ajouter, des dépenses puisqu'il avait fallu refaire le transformateur électrique de la Grand'place. Ce n'était donc pas une opération particulièrement réjouissante.

Madame Bauche, je vais vous donner une réponse très précise sur la mise en marché, car vous aimez les choses précises, parfois un peu polémiques. Il y a deux possibilités pour organiser des marchés de Noël, à la demande d'un tiers, ou à l'initiative de la collectivité. Lorsque c'est à l'initiative de la collectivité, trois possibilités existent.

La première : la Ville organise tout en régie. La deuxième : le marché public. La troisième : l'occupation du domaine public. C'est la procédure qui avait été retenue par la précédente municipalité, que nous avons tout simplement reconduite, comme cela avait évoqué lors d'un précédent conseil municipal lors de la convention. Nous n'avons donc fait qu'appliquer ce qui avait été fait précédemment. La ville de Paris utilise la même procédure pour son marché de Noël sur les Champs-Élysées. Ce n'est donc pas quelque chose d'exceptionnel.

Cette fois-ci, nous avons consulté cinq entreprises (Lombard & Guérin, Mall'Events, 4 Arts production, les Marchés de Léon) et CODECOM. Quatre de ces entreprises ont répondu et le choix s'est porté sur CODECOM, qui contribue à l'organisation de la ville de Neuilly - qui est d'ailleurs installée à Neuilly - et qui contribue également à l'organisation du marché de Noël sur les Champs-Élysées. Nous essayons de prendre toutes les garanties que nous pouvons pour s'assurer que cette société paiera bien ses redevances à la Ville. Des engagements sont signés dans le cadre de la convention. Il était absolument nécessaire de faire une pause et de faire le point, d'autant plus que nous n'avons pas été vraiment glo-

rieux. En effet, nous nous sommes trompés sur le calcul des mètres carrés linéaires mais l'erreur est humaine. En discutant avec l'entreprise pour se faire payer ce qu'elle devait à la ville, elle nous a fait remarquer que nous nous étions trompés sur la surface. Nous avons accepté la correction et avons négocié. Maintenant, nous tournons la page, nous n'exigeons pas les redevances, ce qui est dommage car cela représente un gros manque à gagner pour la ville et nous repartons sur de bonnes bases.

Nous repartons sur des bases plus orientées sur Noël une période trop longue avec pas moins de chalets. Les mails que j'ai reçus sur l'opération précédente m'indiquaient qu'il était impossible de circuler le week-end : la place était trop prise par les chalets (55 à l'époque) et en semaine, les commerçants ne faisaient pas de chiffre d'affaires. Les commerçants de passage m'avaient écrit également pour me dire que le loyer du chalet était beaucoup trop élevé par rapport au chiffre d'affaires qu'ils faisaient. Il fallait effectivement tourner la page.

Nous allons enfin avoir un marché de Noël le plus festif et le plus convivial possible, moment de partage et de joie, notamment pour les plus jeunes.

Mme Bauche :

Je vous remercie d'avoir vous-même parlé si longtemps en nous donnant tous ces détails mais ce n'est pas du tout la question que j'ai posée. Je vous ai juste demandé par quelle procédure vous aviez consulté les commerçants bouloonnais et les commerçants du marché. De toute évidence, vous l'avez fait, puisque dans votre texte, nous sentons que vous êtes soucieux que la manne financière ne leur échappe pas. Donc je voulais juste vous demander comment vous aviez fait ?

M. Baguet :

Cela a déjà été fait par Monsieur Coquebert de Neuville, dans le cadre de sa délégation. Il est en relation suivie avec le président de l'union des commerçants de Boulogne-Billancourt et le président de l'association des marchés de Boulogne-Billancourt. Nous nous sommes revus la semaine dernière parce que nous nous concertons souvent et lors du marché des produits du terroir, le président des commerçants des marchés était lui-même présent. Nous avons discuté, certains s'enthousiasment en pensant que nous allions organiser plusieurs fois par an ces marchés, mais le président des commerçants des marchés a rappelé qu'une seule fois suffisait. Cela a rencontré un vrai succès. Nous n'allons pas vendre du foie gras, du fromage ou encore du jus pétillant de rhubarbe tout le temps à Boulogne. Même si je ne suis pas certain que cela fasse beaucoup de concurrence aux commerçants de Boulogne. Il faut savoir garder raison et ne pas faire ce type de marché en permanence sur la Grand'place. Il y a déjà pas mal d'animations sur la place, avec le passage, les animations de la salle des fougères, le manège ou encore les expositions culturelles.

Monsieur Coquebert de Neuville, vous avez bien consulté

le président des commerçants des marchés et le président des commerçants de Boulogne-Billancourt ? Suite au courrier qu'ils nous avaient envoyé l'année dernière, vous avez bien leur feu vert ?

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - Musées municipaux - conventions de dépôts avec le CNAP et l'état - conventions de mécénat avec M. Bellini - subventions de la DRAC - approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le rayonnement et l'enrichissement de nos musées restent une priorité de notre action culturelle. Ainsi la recherche de partenariats, de subventions et de mécènes ont ici toute leur importance. J'en profite pour saluer l'action de ma collègue Mme De Beauval en matière de mécénat mais aussi de gastronomie française, maintenant si chère à l'UNESCO.

Le point numéro un de cette délibération concerne une convention de dépôt avec le centre national des arts plastiques et l'Etat, convention que vous aviez déjà approuvée en juillet dernier. Donc le CNAP est chargé d'appliquer cette convention, qui voit le nombre d'œuvres confiées à la ville passer de 69 à 101, pour une valeur de plus de 2 millions d'euros, avec notamment le prêt d'un Vlaminck.

Le point numéro deux concerne une convention de mécénat avec la société Bellini Conseil qui souhaite apporter son soutien au musée Paul-Belmondo.

Le point numéro trois concerne une demande de subvention à la DRAC et au FRAM. Quatre projets d'envergure sont concernés :

- L'édition du catalogue Marcel Gromaire.
- L'acquisition d'audio-guides pour le musée Paul-Belmondo.
- La restauration de la porte d'Asclépios, œuvre monumentale de Paul Landowski.
- L'achat de deux œuvres pour le MA-30.

Il vous est donc demandé de valider ces différents points et d'autoriser le maire à signer les conventions afférentes.

Merci.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Les deux

groupes ont tenu à préciser que leur position résultait de la remise tardive des documents ad hoc.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a demandé qu'une réflexion soit conduite sur l'instauration d'une valeur minimum pour les dons donnant lieu à la convention de mécénat, de manière à éviter une gestion administrative parfois lourde et coûteuse au regard du montant du don. Avis favorable de la commission des finances, les Groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous votons la délibération 17.

M. Baguet

Effectivement, cela fait partie des erreurs de numérotation des délibérations.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - Culture - convention de partenariat avec l'association Néofestivals de cinéma et la société Europalaces pour l'organisation du premier festival international du film de Boulogne-Billancourt - approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

"Mes chers collègues,

Comme vous le savez, l'un des axes de notre politique culturelle, depuis plus de deux ans, est de créer des événements culturels de dimension nationale ou internationale, permettant à notre ville de rayonner au-delà de ses frontières et de contribuer ainsi à son attractivité et à sa qualité de vie.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu et présenté l'exposition Bardot, qui vient de quitter Saint-Tropez pour se rendre prochainement en Belgique.

Que Boulogne-Billancourt retrouve son statut de ville de cinéma - ce que nous avons déjà commencé à faire en renforçant notre présence, notamment dans le festival « premier regard » -, c'est aussi dans cet esprit que nous avons pris la décision de créer un événement aussi majeur qu'emblématique : le Festival International du Film de Boulogne-Billancourt. Sa thématique est unique en France. Les films positifs prônent l'enthousiasme, espoir, émotion et plaisir. Il existe un seul équivalent aux Etats-Unis, à Los-Angeles, le Feel Good Festival, qui serait d'ailleurs notre partenaire.

En bref, rien que du plaisir et cela va si bien avec la qualité

de vie chère à Boulogne-Billancourt.

La première édition pourrait se dérouler durant quatre jours en avril prochain dans deux salles de cinéma Pathé, partenaire officiel du festival. Dans cette perspective, il vous est proposé de conclure un partenariat avec l'association Néofestivals, conceptrice du projet. La Ville souhaite apporter son soutien à Néofestivals sous forme d'une subvention de 60 000 €. Le festival devrait ainsi monter en puissance durant les prochaines années, préfigurant notamment le pôle dédié à l'image, qui prendra place sur l'île Seguin.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer la convention tripartite entre Néofestivals et Europalaces, c'est-à-dire Pathé.

Merci.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Un débat a eu lieu sur le positionnement de ce nouveau festival par rapport au festival existant du « premier regard ». Il a été convenu qu'il s'agissait d'un nouveau concept et du développement de l'offre de la ville dans l'un des domaines historiques de Boulogne-Billancourt. Des questions ont par ailleurs porté sur le processus de sélection des films.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances estime que le nom de la manifestation est encore à parfaire. Elle suggère qu'un concours soit lancé au sein du lycée Jacques Prévert. Elle a émis un avis favorable, les Groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Deux remarques. La première parce que nous pensons qu'ayant créé le festival du « premier regard », celui-ci doit être développé car il intéresse beaucoup les jeunes et c'est un moyen de toucher une population, qui en général, ne participe pas aux manifestations municipales. Et la seconde, est parce que je sors du débat budgétaire dans lequel l'Etat essaie de raboter les niches fiscales ou de supprimer un certain nombre de dépenses. Il ne me semble pas opportun de créer un nouvel élément de dépenses avec ce festival international du film. Donc nous nous abstenons.

M. Baguet

Il est vrai que le rabotage des niches fiscales consacrées au cinéma est une interrogation partagée par le milieu du cinéma et des professionnels. Nous avons aussi évoqué ce sujet à la commission des affaires culturelles à l'Assemblée

Nationale. Mais le cinéma français se porte bien. Ce n'est qu'un rabotage d'une partie des niches.

Cette année, plus de 200 millions de personnes sont allées au cinéma. C'est une excellente année car dans les mauvaises nous sommes à 145 millions de spectateurs. Depuis quelque temps, nous sommes largement au-dessus des 180 millions dans nos salles françaises. Mais effectivement, il faut être attentif à l'avenir du cinéma.

C'est important que nous associions l'histoire du cinéma de la ville de Boulogne-Billancourt à ce festival qui est complémentaire du festival « premier regard ». Monsieur Fournier peut-il nous apporter quelques éléments de réponses ?

M. Fournier

D'un point de vue budgétaire, je dirais que ce n'est pas une dépense supplémentaire pour la Ville, puisqu'il s'inscrit dans notre budget, ce qui est vraiment important.

De plus, s'agissant du budget culture de la ville, par rapport à des études que j'ai pu mener sur d'autres budgets d'autres villes, nous sommes environ à 2 % en dessous des villes de taille équivalente. Certes, la culture coûte mais elle rapporte aussi beaucoup en matière de cohésion sociale, de plaisir, de divertissement et de construction individuelle. Et c'est une phrase que j'ai souvent utilisée, Jean Vilar disait que : « la culture était aussi utile que le gaz et l'électricité en tant que service public ».

Sur le festival « Premier regard », il correspond précisément à un des axes culturels de la ville, qui est la promotion et la culture des jeunes talents. Nous sommes donc vraiment dans l'idée de reprendre la parole en matière de cinéma et d'avoir une ville qui redevienne cette ville symbole du cinéma qu'elle fut à l'époque des studios mythiques.

Quant au nom, pourquoi pas. Je suis là-dessus tout à fait ouvert, si ce n'est que les concours, ce n'est pas si évident que cela à mener et c'est encore des dépenses et du temps passé. Et comme le festival est en avril prochain et que nous sommes en intense recherche de partenaires, je pense qu'il va falloir que nous avançons assez vite.

Abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

La délibération n°18 est adoptée.

19 - Espace santé jeunes de Boulogne-Billancourt - adhésion de l'espace santé jeunes de Boulogne-Billancourt à la fédération nationale des espaces santé jeunes.

Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, rapporteur.

Il existe aujourd'hui en France trente « espaces santé jeu-

nes ». En mai 2004, une fédération de ces « espaces santé jeunes » (ESJ) a été créée. Elle comporte aujourd'hui 24 membres (sur les 9 ESJ des Hauts de Seine, 5 villes sont déjà adhérentes, Issy-les-Moulineaux, Gennevilliers, Vanves, Asnières et bientôt Neuilly-sur-Seine).

Le coût annuel de l'adhésion est de 200 euros et je crois qu'il est bien de faire partie de ce type de réseau.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mlle Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) - adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne).

Monsieur Mathieu Barbot, Conseiller municipal délégué, rapporteur.

Mes chers collègues,

La commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne) a manifesté par délibération du 10 septembre 2010 le souhait d'intégrer le SIGEIF.

Le Comité d'administration du Syndicat ayant émis à l'unanimité un avis favorable, il vous est donc proposé d'approuver la délibération portant sur l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne).

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La Commission des Affaires Générales et Sociales a émis un avis favorable, le Groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°20 est adoptée.

M. Baguet

Deux communications. Je voudrais tout d'abord féliciter notre collègue Eric Vincent qui a été nommé chevalier dans l'ordre national du mérite lors de la promotion du 11 novembre.

Je voudrais ensuite adresser mes félicitations à nos semi-

marathoniens. Malheureusement, cette année il y avait deux blessés (Marc Fusina et Eric Vincent) mais la relève était là, avec Christine Lavarde, qui à son tour s'est blessée pendant l'épreuve, Sylvia Bondoux qui a participé à l'épreuve, Vittorio Bacchetta, Raphaël Labrunye et Philippe Tellini. Et maître Gauthier Mougín qui a fait son premier semi-marathon.

En tout cas, nous félicitons nos sportifs et nous nous retrouverons pour féliciter tous les vainqueurs lors d'une réception fixée le 17 décembre, dans les salons d'honneur au cours de laquelle l'ACBB remettra un chèque à la ligue contre la sclérose en plaque.

Je vous rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 décembre. La commission nationale du débat public qui avait retenu cette date, a finalement reporté en janvier le débat sur Boulogne-Billancourt pour le grand métro et Arc Express. Nous revenons donc à la date initialement fixée du jeudi 9 décembre.

Merci.

i